

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Cnamgs : mauvais présage ?

POUR la première fois depuis la mise en place de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), les syndicats de la santé ont observé le plus long mouvement d'humeur pour protester contre l'irrégularité des paiements de la quote-part due aux hôpitaux. Cette colère s'est traduite par leur refus de recevoir dans les formations sanitaires publiques, près d'un mois durant, les détenteurs de la carte Cnamgs. L'appel à la reprise des prestations, lancé mercredi dernier par les partenaires sociaux rassure-t-il quant à la survie de cet organisme étatique ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

2007 : le Gabon se dote d'un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale pour accompagner les Gabonais dans leurs dépenses de santé. La Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) est née et présentée comme une avancée majeure dans la politique sanitaire nationale. Cet organe étatique faisant alors du Gabon le seul pays au monde à prendre en charge ses habitants les plus défavorisés, en élargissant notamment la couverture maladie à l'ensemble de la population gabonaise, et en assurant le service des prestations familiales aux Gabonais économiquement faibles (GEF), qui percevaient régulièrement des allocations familiales, une prime de rentrée scolaire et une prime à la naissance sous forme de layette. Peu ou très mal comprise au départ, la Cnamgs a fini par faire rêver de nombreux Gabonais. D'autant plus qu'en ce qui concerne par exemple les évacuations sanitaires, les GEF bénéficiaient également d'une prise en charge sans déboursier le moindre kopeck. Ainsi, en 2011, les responsables de cette structure se gargarisaient d'avoir enregistré 153 évacués sanitaires, toutes pathologies confondues, pour un montant de 1,6 milliard de francs. Plus de 70 % de ces évacuations concernaient des affections tumorales, cardiovasculaires et neurochirurgicales, pour lesquelles les plateaux techniques étaient encore défectueux au Gabon. À ce sujet, et sans verser dans une sorte de sentimentalisme exacerbé, peut-on dire que les compétences des structures sanitaires publiques se soient améliorées, quoique l'architecture soit devenue plus moderne ?

Mais de façon plus spécifique à la Cnamgs, peut-on prétendre que la solidarité a encore un sens, 15 ans plus tard, au sein de cette

Caisse pourtant généreusement et mensuellement alimentée par chaque fonctionnaire et salarié du privé ? Il est manifeste que non. Comme rongée par un cancer métastatique décidé à en découdre avec tous les organismes de prévoyance sociale au Gabon, la Cnamgs affiche depuis plus de deux ans au moins, des

signes visibles d'essoufflement se caractérisant par l'irrégularité ou à dose homéopathique pour rester dans le registre médical, des paiements des prestations dues aux structures médicales. Cette infidélité ou cette indécence de la Cnamgs a terni et faussé désormais les rapports entre elle et les hôpitaux chargés d'administrer les soins aux patients. Ainsi, après plusieurs mouvements d'humeur des hôpitaux réclamant chaque fois des quotes-parts censées leur être versées par la Cnamgs, et qui semblaient jusque-là se conclure par des promesses non tenues de la tutelle, les toubibs ont remis ça près d'un mois durant.

Plusieurs mouvements d'humeur des hôpitaux réclamant chaque fois des quotes-parts censées leur être versées par la Cnamgs, et qui semblaient jusque-là se conclure par des promesses non tenues de la tutelle, les toubibs ont remis ça près d'un mois durant. En effet, à travers la coalition des syndicats de la santé (Symefoga et Sinaps), ils ont décidé de suspendre les feuilles de soins et d'examen Cnamgs. En d'autres termes, à défaut de payer les prestations aux tarifs pleins, en vigueur dans les hôpitaux publics, tous les assurés Cnamgs, sans exception aucune, n'y sont plus reçus. Depuis lors, ce sont ces derniers qui trinquent sans trop savoir pourquoi ils seraient les victimes d'une mauvaise gou-

vernance. Depuis lors aussi, Dieu seul sait combien de personnes sont mortes du fait de n'avoir pu aller chercher la santé dans des établissements sanitaires privés, réputés onéreux. Mais comme d'habitude, les tractations menées çà et là ont fini par déboucher sur un appel des partenaires sociaux à la reprise des activités de la Cnamgs dans les hôpitaux. Comme d'habitude aussi, un nouveau sursis, cette fois de deux mois, a été accordé au gouvernement pour prendre en compte les réclamations des syndicats. Mais ce temps sera-t-il suffisant pour aplanir les nombreux dysfonctionnements observés ? La Cnamgs rassure-t-elle encore ? Ne sommes-nous pas là en face de signes avant-coureurs d'une mort prochaine de cette entité de l'État ?



Photo : Joseph MANIANGA/L'Union

La Cnamgs serait-elle à la croisée des chemins ?

Presque un mois privés de prestations !

ON
Libreville/Gabon

DEPUIS la mise en place de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) en 2007, les syndicats de la santé observent pour la première fois le plus long mouvement d'humeur en direction de cet organisme étatique. L'irrégularité des paiements des prestations qui leur sont dues a, en effet, conduit les hôpitaux à décider

de la suspension des feuilles de soins et d'examen estampillés Cnamgs. Presque trois semaines que cette situation très pénalisante pour les patients dure. Presque un mois sans prestations Cnamgs assurées par les structures publiques même au profit des actifs (agents publics et salariés du privé), mais sur qui des prélèvements automatiques vont être effectués. En violation du principe selon lequel l'on ne paie que ce que l'on consomme.